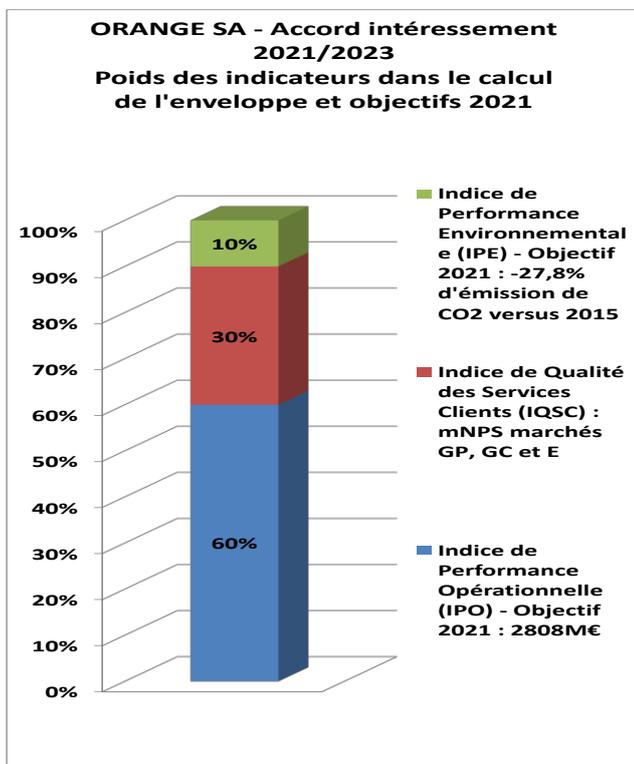


La perspective d'un meilleur **intéressement** dès 2022 !

Un nouvel accord triennal d'intéressement Orange SA pour la période 2021/2023 vient d'être signé par 3 organisations syndicales représentatives, dont **SUD** - La structure et les pondérations des indicateurs de l'accord précédent ne sont pas bouleversées - En revanche, dès 90% d'atteinte des objectifs, le taux de paiement de l'intéressement sera supérieur à l'accord précédent, ce qui ouvre la perspective de montants individuels supérieurs !

Indicateurs, objectifs et poids 2021



Les évolutions de l'accord

Le **mNPS** devient l'**indicateur de Qualité de Service Client (IQSC)** de référence sur les 3 marchés Grand Public, Entreprises et Grands Comptes.

Au niveau de la RSE, l'**Indicateur de Performance Environnementale** (réduction des tonnes d'émission CO2) remplace la consommation électrique des bâtiments.

Enfin, bonne nouvelle, le **taux de paiement de l'intéressement augmente** dès le seuil de 90% d'atteinte des objectifs. Il passe à **4,2% de la masse salariale** à objectifs atteints à 100% (contre 4%) et à **5,2% au taux d'atteinte maximum de 104%**. En 2020, cette échelle aurait permis de verser en moyenne 100€ de plus par personne.

Au final, la structure globale et l'équilibre de l'accord précédent perdurent avec un indicateur économique qui pèse toujours 60% et qui jusque-là a présenté une faible variabilité autour des objectifs.

SUD a négocié les objectifs 2021 avec détermination afin qu'ils soient atteignables, ce qui ne nous empêchera pas d'être vigilants sur l'évolution de nouveaux indicateurs comme le mNPS.

SUD se réjouit d'avoir obtenu d'Orange l'augmentation potentielle de la masse financière globale d'intéressement (et donc des montants individuels) à travers l'augmentation des taux de paiement dès 90% d'atteinte des objectifs, sans modification du mode de calcul du montant individuel lié à la présence dans l'entreprise.

Même si ce n'est qu'une étape pour aller encore plus loin dans une meilleure répartition des richesses créées par le travail des salarié-e-s, SUD sait s'engager à chaque fois qu'il est possible dans tous les accords qui améliorent la rétribution des salarié-e-s !